



Commission scolaire
des Patriotes

Service des ressources éducatives

Procès-verbal de la sixième séance du comité consultatif aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage tenue le 11 mai 2009, à 19h30, au siège social de la Commission scolaire des Patriotes situé au 1740, rue Roberval, à Saint-Bruno.

Présences

Parents :

Chantal Bourdeau
Marc Langlois
Serge Lanthier
André Hamel
Anne-Marie Atallah
France Tremblay

Représentante de la communauté:

Claude Bouchard

Représentant des directions d'établissement :

Richard Sylvain

Représentante du personnel professionnel

Sylvie Brochu

Représentant de la direction générale :

Jean-Louis Tousignant

Absences

Absences :

Parents

Marie-Claude Dion
Hélène Saint-Amant
Nathalie Dubuc
Lucie Pagé

Représentante du personnel de soutien

Lynda Larose

Représentant du personnel enseignant :

Richard Bisson

Représentante du personnel enseignant

Morin-Gardner, Marie-Claude

Ouverture:
Constataion
du quorum

Constataion du quorum

Formant quorum, sous la présidence de madame France Tremblay, la séance est ouverte à 19h45

Adoption
de l'ordre du jour

1. Adoption de l'ordre du jour

Résolution
30-2009-05-11

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Bourdeau, appuyée par monsieur Richard Sylvain d'adopter l'ordre du jour suivant :

Constatation du quorum et ouverture de la séance

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2009
 - 2.1 Suivi : Localisation secondaire (annexe 1 – 11-05-2009)
3. Parole au public
4. Parole du représentant au Comité de parents

Consultation
5. Ententes hors-territoire (annexe 4 – 11-05-2009)

Information
6. Répartition des services éducatifs entre les écoles 2009-2010 (annexes 2, 3 et 5 – 11-05-2009)
7. Sur les résultats de la validation de la clientèle handicapée (annexe 6 – 11-05-2009)
8. Le plan d'action sur la violence à l'école (Monsieur André Hamel)
9. Le plan d'action EHDAA (annexe 7 – 11-05-2009)
10. Parole au public
11. Correspondance
12. Questions diverses
13. Prochaine réunion le 8 juin 2009
14. Levée de la séance.

Adopté unanimement.

Procès-verbal

2. Adoption du procès-verbal de la séance du 20 avril 2009

Résolution
31-2009-05-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Lanthier, appuyée par madame Sylvie Brochu que le procès-verbal de la séance du 20 avril 2009, soit adopté tel que rédigé.

Adopté unanimement.

Suivi

2.1 Suivi :

Monsieur Jean-Louis Tousignant présente le tableau de la localisation des classes EHDAA du secondaire suite aux changements faits dans le cadre de l'organisation des services pour 2009-2010.

Parole au public

3. Parole au public

Néant

Parole du
représentant
au
Comité
de parents

4. Parole du représentant au Comité de parents

Madame France Tremblay, représentante au Comité de parents, informe les membres du contenu de la séance du Comité exécutif du 20 avril 2009, sur les points suivants :

- Loi 88 (application obligatoire par les commissions scolaires à compter du 1^{er} juillet 2009.
- Consultation du protecteur de l'élève
- Transport

Protecteur de
l'élève

Protecteur de l'élève :

Considérant que la Loi 88 a été adoptée en octobre 2008 et que celle-ci prévoit la création d'un poste de protection du citoyen;

Considérant le caractère obligatoire de son application à compter du 1^{er} juillet 2009 par les commissaires scolaires;

Considérant que des consultations auront lieu sur la procédure mise en place dans la Commission scolaire;

Considérant l'importance de cette démarche pour les élèves HDAA;

Résolution
32-2009-05-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Serge Lanthier, appuyée par madame Chantal Bourdeau que madame France Tremblay (présidente) puisse intervenir dans cette consultation comme représentant du CCSEHDAA. À défaut de son absence, le vice-président, monsieur Serge Lanthier est nommé à titre de remplaçant. Le CCSEHDAA demande à la Commission scolaire des Patriotes d'informer et d'intégrer ces personnes ci-haut nommées aux différents débats.

Adopté unanimement.

Transport

Transport

Considérant qu'une demande a été faite au comité de parents suite à la rencontre du 10 décembre 2008, afin qu'un représentant du comité CSEHDAA puisse apporter les préoccupations des élèves HDAA au Comité du transport;

Considérant que nous n'avons aucune nouvelle du comité exécutif de parents tenue le 18 décembre 2008 sur une présence à ce comité sur le transport;

Considérant que le comité CSEHDAA désire être présent sur le comité du transport;

Résolution
33-2009-05-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marc Langlois, appuyée par madame Anne-Marie Atallah, qu'une demande formelle soit dirigée vers le Comité de parents et la Direction générale afin qu'un parent du Comité CSEHDAA siège au Comité sur le transport.

Ententes hors-
territoire

5. Ententes hors-territoire

Monsieur Jean-Louis Tousignant présente les résultats des ententes des services hors-territoire.

On se rappelle que le comité s'est déjà prononcé sur les balises quant à l'établissement des ententes.

Actuellement, la Commission scolaire des Patriotes scolariserait par entente 136 élèves dans des institutions situées à l'extérieur de son territoire pour la prochaine année scolaire.

Résolution
34-2009-05-11

IL EST PROPOSÉ par madame Sylvie Brochu, appuyé par madame Chantal Bourdeau d'approuver l'établissement des ententes hors-territoire pour l'année scolaire 2009-2010 tel que présenté.

Adopté unanimement.

Répartition des
services éducatifs
entre les écoles
2009-2010

6. Répartition des services éducatifs entre les écoles 2009-2010

Monsieur Jean-Louis Tousignant explique que les données contenues dans ce document est fixe et stable à chaque année.

La Commission scolaire des Patriotes détermine les services éducatifs dispensés dans chaque école. Le document présenté est complet pour l'année 2009-2010, selon l'article de la Loi de l'instruction publique.

La répartition des services éducatifs est la suivante :

- Langue d'enseignement
- Éducation préscolaire
- Enseignement primaire
- Enseignement secondaire
- Enseignement en adaptation scolaire
- Services éducatifs complémentaires
- Services particuliers

Les données quant au nombre de groupes ou au nombre de personnes qui assurent les services sont précisées annuellement au fur et à mesure que les caractéristiques des effectifs prévus pour l'année suivante sont confirmées.

- Suite** La répartition actuelle des services éducatifs entre les écoles repose sur un plan triennal, 2007-2010, avec les ajustements nécessaires au regard des élèves en cours d'année. Ce plan triennal permet de stabiliser l'environnement pédagogique, les services professionnels et l'organisation scolaire des secteurs. De plus, un regroupement par points de service a été privilégié facilitant les interventions des équipes de soutien et d'accompagnement.
- Monsieur Tousignant explique le tableau synthèse des professionnels et la répartition des professionnels de la Commission scolaire.
- Résolution**
35-2009-05-11 **IL EST PROPOSÉ** par madame Chantal Bourdeau, appuyée par monsieur Marc Langlois d'adopter la répartition des services éducatifs entre les écoles pour l'année scolaire 2009-2010.
- Adopté unanimement.**
- Sur les résultats de la validation de la clientèle handicapée** **7. Sur les résultats de la validation de la clientèle handicapée**
- Monsieur Tousignant explique le tableau des résultats de la validation et répond aux questions.
- Le plan d'action sur la violence à l'école** **8. Le plan d'action sur la violence à l'école**
- Le point est reporté à la prochaine rencontre.
- Le plan d'action EHDAA** **9. Le plan d'action EHDAA**
- Monsieur Tousignant dépose un document qui décrit l'état de la situation concernant la mise en œuvre des mesures du plan d'action pour soutenir la réussite des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA) en date du mois de février 2009.
- Parole au public** **10. Parole au public**
- Néant
- Correspondance** **11. Correspondance**
- Néant
- Questions diverses** **12. Questions diverses**
- Néant.
- Prochaine réunion** **13. Prochaine réunion**
- La prochaine réunion aura lieu le 8 juin 2009.

Levée de la séance **14. Levée de la séance**

Résolution
36-2009-05-11

IL EST PROPOSÉ par madame Chantal Bourdeau, appuyée par monsieur Marc Langlois de lever la séance. Il est 22h50.

Adopté unanimement.

Signature

Présidente
France Tremblay

Responsable
Jean-Louis Tousignant